

Politique : l'UBS s'est précipitée dans la crise, entraînant la Suisse

Autor(en): **Lenzin, René**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **37 (2010)**

Heft 3

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-913060>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'UBS s'est précipitée dans la crise, entraînant la Suisse

Dans un traité avec les États-Unis, la Suisse a levé rétroactivement le secret bancaire pour 4500 clients américains de l'UBS. La banque a ainsi pu sortir de la zone de tir de la justice américaine. En matière de politique intérieure, l'affaire a provoqué de vifs débats. Le Conseil fédéral, en particulier, a dû essuyer des critiques acérées. Par René Lenzin

Par deux fois en l'espace de moins de deux ans, la Suisse a sauvé sa plus grande banque, l'UBS, du naufrage qui la menaçait. Grâce à des mesures d'urgence, la Confédération a soutenu la banque en octobre 2008 avec six milliards de francs, après qu'elle a été aspirée dans le tourbillon de la crise des crédits hypothécaires aux États-Unis. En même temps, la Banque nationale suisse a repris de l'UBS des titres américains boiteux à hauteur de 40 milliards de dollars. Ces actions auraient été nécessaires, car la faillite de l'UBS aurait entraîné toute l'économie nationale dans l'abîme, a argumenté le gouvernement national. L'UBS serait soi-disant pertinente pour le système et «too big to fail» – trop grande pour faire faillite. Dans les faits, cela signifie que les deux grandes banques UBS et Credit Suisse bénéficient d'une garantie de l'État.

Selon la même logique, la Confédération est également intervenue lorsque des ennuis judiciaires menaçaient l'UBS aux États-Unis. Certains conseillers à la clientèle de la banque avaient aidé des Américains à frauder le fisc, raison pour laquelle les autorités fiscales ont entamé des enquêtes pour fraude fiscale. Fin 2008, les États-Unis menaçaient l'UBS d'une inculpation et exigeaient la restitution de 52 000 données de clients. En août 2009, la Suisse et les États-Unis se sont mis



Les politiciens de gauche manifestent avec des vuvuzelas devant le Palais fédéral contre le oui du Parlement à la requête d'entraide administrative USA – UBS.

d'accord sur un arrangement. Les États-Unis renonçaient à une inculpation civile et à la restitution des 52 000 données de clients. Simultanément, ils ont transmis à la Suisse une nouvelle requête d'entraide administrative qui concernait 4450 données de clients de l'UBS. La Suisse s'est alors engagée à filtrer les cas de fraude fiscale et à les transmettre aux autorités américaines en l'espace d'une année. Cet arrangement aurait été nécessaire pour préserver l'UBS, toujours économiquement fragile, d'un procès difficilement supportable aux États-Unis, selon le Conseil fédéral.

Le tribunal stoppe le Conseil fédéral

Pour les clients concernés, cet accord signifie que la Suisse a, dans leur cas, levé rétroactivement le secret bancaire. Cependant, le Conseil fédéral n'avait pas pris en compte

le Tribunal administratif fédéral. Or, celui-ci a déclaré illégale la restitution des données des comptes aux autorités américaines et a stoppé leur livraison, la base légale des prestations d'entraide administrative pour fraude fiscale – que le Parlement devait d'abord créer – faisant défaut. En réalité, la Suisse avait certes décidé, sous la pression internationale, d'accorder désormais une entraide administrative aux autorités étrangères également en cas de suspicion fondée de fraude fiscale (voir «Revue Suisse» 2/2010), mais les accords correspondants ne sont pas encore entrés en vigueur.

Par la suite, le Conseil fédéral a décidé de soumettre l'arrangement UBS avec les États-Unis à l'approbation du Parlement en tant que traité. Le Conseil national et le Conseil des États ont adopté ce traité par le biais d'une procédure urgente lors de la session d'été. Le déroulement dans les délais de la procédure d'entraide administrative a ainsi pu être assuré, ce qui devait préserver au moins temporairement l'UBS d'autres difficultés judiciaires aux États-Unis. Néanmoins, l'approbation du traité a provoqué des tiraillements assez rudes et embrouillés parmi les partis en matière de politique intérieure.

Trois camps se sont tout d'abord formés: les radicaux (PRD) et les démocrates chrétiens

LE CONSEIL FÉDÉRAL FACE À DE VIRULENTES CRITIQUES

Par son comportement en affaires aux États-Unis, l'UBS s'est précipitée elle-même dans l'abîme et a causé de gros problèmes politiques à la Suisse. En gérant cette crise, le Conseil fédéral s'est comporté de façon tout sauf optimale. C'est à tout le moins la conclusion à laquelle arrivent les Commissions de gestion (CdG) du Conseil national et du Conseil des États. À l'origine du problème se trouverait bien entendu la ban-

que elle-même, constatent les commissions dans un rapport de 370 pages. Mais bon nombre de choses seraient ensuite allées de travers du côté des autorités également.

La CdG se montre choquée par le fait «que le Conseil fédéral ne peut manifestement pas travailler dans un climat de confiance et de confidentialité». Ainsi, craignant les indiscrétions, l'ancien Président de la Confédération Pascal

Couchepin aurait ordonné en septembre 2008 de ne pas rédiger de procès-verbaux des discussions fédérales à propos du cas UBS. Ce symptôme de méfiance mutuelle au sein du gouvernement fédéral était toujours en vigueur lorsque le gouvernement dut s'occuper de l'affaire fiscale de l'UBS aux États-Unis début 2009.

Or, non seulement le gouvernement n'aurait pas rempli sa tâche, mais certains de ses membres

non plus. C'est le ministre des Finances Hans-Rudolf Merz qui s'en est le plus mal tiré. Les autorités de surveillance et son département l'auraient bien informé des problèmes de l'UBS, mais il n'aurait pas transmis ces informations dans une mesure suffisante à l'ensemble du Conseil fédéral – en particulier par peur des indiscrétions, indique le rapport. Selon la CdG, la ministre des Affaires étrangères Micheline

(PDC) considéraient le traité comme étant certes inopportun, mais nécessaire pour empêcher de faire du tort à l'UBS et à l'économie suisse. L'Union démocratique du centre (UDC) a rejeté l'accord par principe, car elle ne voulait pas lever le secret bancaire. Les socialistes (PS) et les Verts ont rendu leur approbation dépendante des impôts supplémentaires sur les bonus et d'une régulation plus sévère des banques. Comme le PRD et le PDC seuls n'ont pas la majorité au Parlement, un oui ne paraissait possible qu'avec des concessions faites à la gauche. Toutefois, au dernier moment, l'UDC a pris ses distances à l'égard de son non. Pour empêcher un impôt sur les bonus, comme elle le dit elle-même – sous la pression de l'économie, comme le pensaient ses critiques.

Le monde à l'envers au Parlement

Il en a ainsi résulté une situation assez paradoxale: l'UDC, parti pourtant fervent défenseur du secret bancaire, intervenait en faveur de son assouplissement, alors que le PS, qui le critiquait depuis des années, était le seul à l'avoir défendu. Voilà qui, à lui seul, montre à quel point les débats étaient marqués par le calcul politique des partis. Pour conclure, les forces qui voulaient adopter le traité sans condition s'imposèrent finalement. Les discussions relatives aux bonus élevés et à la régulation plus sévère des banques ne sont pas closes pour autant. En principe, tous les partis sont d'accord sur le fait que la problématique du «too big to fail» doit être résolue. Il ne faudrait plus jamais en arriver à ce que l'État sauve une grande banque. Ceci devrait être atteint le plus tôt possible grâce à des parts plus élevées de capitaux propres des banques. Aucune unanimité n'a (encore) été trouvée en ce qui concerne l'arrangement concret des mesures correspondantes.

Rétablir l'équilibre financier de l'assurance-chômage

La crise a fait augmenter encore le déficit de l'assurance-chômage. Le Conseil fédéral et le Parlement veulent l'assainir grâce à des recettes supplémentaires et à des réductions de prestations. Les syndicats et la gauche ont saisi le référendum. Par René Lenzin

Le financement actuel de l'assurance-chômage suisse (AC) est établi sur une moyenne de 100 000 personnes sans-emploi. Aujourd'hui, leur nombre s'élève toutefois à un bon 150 000 et, pendant la haute conjoncture, il n'a pas été une seule fois inférieur à la valeur moyenne visée. C'est pourquoi l'AC a accumulé des dettes à hauteur de neuf milliards de francs. Celles-ci ne sont pas dues uniquement à la crise actuelle, mais aussi à un déficit structurel, c'est-à-dire à un déséquilibre permanent entre les recettes et les dépenses. Un mélange de primes plus élevées et de corrections de prestations devrait permettre de réduire ces dettes et de rétablir l'équilibre financier de l'assurance. Les mesures suivantes sont prévues:

Recettes supplémentaires (646 millions de francs par année): les retenues sur les revenus assurés (jusqu'à 126 000 francs) seront augmentées et passeront de 2 à 2,2%. Un pour-cent sera désormais prélevé sur la part de salaire de 126 000 à 315 000 francs.

Économies (622 millions de francs par année): les chômeurs sans enfant seront à l'avenir obligés d'accepter également un poste qui ne correspond pas à leurs qualifications. Les personnes de moins de 25 ans sans obligation d'entretien envers des enfants n'auront plus droit qu'à 200 au lieu de 400 jours d'indem-

nisation comme jusqu'à présent. Les chômeurs qui ont cotisé pendant 12 mois tout au plus ne bénéficieront plus que de 260 au lieu de 400 jours d'indemnisation comme jusqu'à présent. Les jeunes qui quittent l'école ou les études devront attendre 120 jours avant de pouvoir bénéficier des prestations de l'AC. Les programmes d'occupation de l'État ne seront plus pris en compte dans le calcul de la période de cotisation.

Le Conseil national a adopté le projet par 91 voix à 64, le Conseil des États par 32 à 12. Le Conseil fédéral et les partis bourgeois considèrent la révision comme un compromis équilibré. L'Union démocratique du centre et les radicaux voulaient certes aller encore plus loin dans les réductions de prestations, mais ils ont finalement approuvé la révision eu égard à une possible votation populaire. Il y aura votation dans la mesure où les syndicats, les socialistes et les Verts ont saisi le référendum. Ils parlent d'une atteinte à la sécurité sociale, qui pénalise les personnes qui souffrent déjà le plus de la crise.

Si le peuple rejette la révision, le Conseil fédéral devra augmenter les retenues salariales début 2011, car l'AC a dépassé le taux d'endettement autorisé par la loi. Sans mesures d'économie, cette augmentation des primes serait toutefois plus importante que ce qui est prévu par la révision.

Calmy-Rey et la ministre de la Justice Eveline Widmer-Schlumpf seraient également complices de manque d'information. En plus du climat de méfiance, le Conseil fédéral serait aussi affecté par une certaine économie de cuisine, ce qui chargerait la vue globale, écrivent encore les auditeurs.

Le rapport loue et réprimande l'autorité de surveillance des marchés financiers (Finma). Elle

aurait bien préparé et exécuté le paquet de sauvetage lourd de plusieurs milliards pour l'UBS en 2008 avec la Banque nationale. La Finma aurait également identifié tôt la portée du conflit fiscal américain. Mais lors de son examen, elle se serait appuyée massivement sur un rapport mandaté par l'UBS elle-même, ce qui aurait mis son indépendance en question.

L'UBS doit corriger son comportement

Le rapport s'achève sur 19 recommandations, 5 motions et 2 postulats. Les manquements du Conseil fédéral en termes de gestion en sont l'objet principal. La CdG veut contraindre le gouvernement à dresser dans tous les cas des procès-verbaux, même pour les affaires secrètes. Il devrait en outre élaborer un système de conduite politique stra-

tégique ainsi qu'un système de surveillance et de détection afin d'améliorer la capacité d'action dans les situations de crise. Bien que la surveillance parlementaire n'ait pas la compétence d'examiner le comportement de l'UBS, elle a également adressé des recommandations à la banque. La CdG a notamment sommé l'UBS de se pencher sur son propre comportement au cours de la crise. RL